

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-76-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2022

**N° 76/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

**Objet de la délibération :**

Désignation d'un nouveau représentant de la CCLL à l'AUDAB

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX
- Excusé(e)** Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL
- Absent(e)s** Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°63/20 du 28 juillet 2020 par laquelle le représentant de la CCLL à l'AUDAB a été élu,

Vu la démission de M. Boris PIERRET de ses fonctions à la mairie d'Ornans et par conséquent du conseil communautaire,

Considérant la candidature de Jean-Claude GRENIER,

Invité à voter, le conseil communautaire, à l'unanimité élit au scrutin public M. Jean-Claude GRENIER, délégué de la CCLL à l'AUDAB.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

